

IMPORTANT !!! EVALUATIONS NATIONALES CE1-CM2 LPC NUMERIQUE – RYTHMES SCOLAIRES

Lors de la CAPD du 25 mai, le délégué du personnel FO a interpellé le Directeur académique à propos de deux dossiers d'actualité : les **évaluations nationales CE1-CM2** et le **LPC Numérique**

Retrouvez également les communiqués FO sur les **rythmes scolaires** et les revendications générales au nouveau ministre de l'Education nationale.

1/ Evaluations nationales CE1 et CM2

M. Vincent Peillon, avant d'accéder au ministère de l'Education nationale, avait fait l'annonce suivante :

« Les livrets sont imprimés, les enseignants reçoivent une prime de 400 euros pour s'en charger. Il est trop tard pour tout arrêter. Que les enseignants les fassent passer pour savoir où en sont leurs élèves. En revanche, nous suspendons les remontées nationales des résultats ».

« Nous remettons en cause ces évaluations parce qu'elles mélangent tout... ».

« Le paragraphe qui les concerne va donc disparaître de la circulaire de rentrée, qui sera réécrite. Tout comme les passages sur les évaluations de maternelle et de fin de 5^{ème} ».

Le SNUDI-FO attendait que les déclarations du ministre soient relayées auprès des rectorats et des IA, afin qu'elles s'appliquent et ne restent pas une vague promesse.

Or depuis, de nombreux IEN demandent que les résultats soient saisis et transmis au plus vite au niveau de la circonscription.

Les délégués FO sont intervenus en CAPD, le 25 mai, à ce sujet.

Le Directeur Académique nous a déclaré **qu'aucune nouvelle consigne n'était parvenue aux départements !**

En conséquence, l'IA continue à appliquer les textes précédents : passation des évaluations dans leur intégralité, corrections, remontées des résultats par voie informatique.

Il a indiqué que si l'ensemble de ces conditions étaient réunies, l'enseignant touchera une prime de 400€.

Le SNUDI FO a envoyé un courrier, au nouveau ministre pour lui demander l'envoi rapide d'une circulaire auprès des recteurs et des DASEN afin que les termes du son communiqué de presse du 21 mai soient inscrits dans un cadre réglementaire incontestable, notamment au sujet de « l'exploitation des résultats au niveau de l'école » et du caractère non obligatoire de les faire passer en intégralité.

[Voir la lettre du SNUDI FO à M. PEILLON](#)

Information complémentaire :

Le délégué FO est également intervenu au CAPD concernant le non paiement intégral de l'indemnité des évaluations CE1-CM2 pour l'année scolaire 2011-2012, notamment dans une circonscription.

Le DASEN a confirmé que le versement total de l'indemnité était soumis à la passation de l'intégralité des items et à leur remontée informatique, **même en cas de cours double ou à effectifs réduits.**

Les recours gracieux déposés par les collègues en décembre 2012 devraient trouver prochainement une issue favorable.

Le SNUDI FO 13 y veillera !

2/ LPC Numérique

Le DASEN a confirmé lors de la CAPD que l'application numérisée du LPC **n'était pas obligatoire pour l'année scolaire en cours.** D'après la circulaire de rentrée de l'ex-ministre Châtel, elle sera progressivement généralisée à partir de la prochaine année scolaire.

Des directeurs ont été convoqués, par leurs IEN, à des stages de formation, munis de leur clé OTP et des éléments nécessaires pour la saisie de divers résultats d'élèves dans le LPCN.

Attachés à l'indépendance pédagogique, nous revendiquons le libre choix par les enseignants de leurs supports d'évaluation et de communication aux familles.

Le SNUDI FO ne peut admettre cette soudaine précipitation pour imposer cette application aujourd'hui et généraliser le dispositif demain !

Enfin, attaché à la défense des conditions de travail, nous contestons la charge de travail supplémentaire qui pèserait ainsi sur nos collègues directeurs, seuls détenteurs et responsables de la clé OTP.

C'est pourquoi, le SNUDI FO 13 appelle tous les collègues à ne pas mettre en œuvre l'application numérique LPC, non obligatoire !

Les directeurs convoqués ne peuvent se soustraire à **l'obligation de formation**, lorsqu'un ordre de mission est émis par leur IEN. Mais rien ne les oblige à valider les résultats de leurs élèves dans l'application numérique présentée.

N'hésitez pas à contacter le syndicat en cas de pressions de votre hiérarchie.

3/ Un nouveau débat sur les rythmes scolaire ?

Pour FO, il faut en finir avec les décrets Darcos !

Ni les enseignants ni les familles n'ont demandé la diminution du nombre d'heures de classe il y a 4 ans !

C'est le ministre Darcos qui a pris la décision en 2008, dans un souci purement comptable et démagogique, de diminuer la semaine de classe de 2 heures (passage de 26 à 24 heures) et de contraindre les enseignants à assurer une partie importante (plus de 11%) de leur présence, en dehors de l'enseignement devant la classe.

Les élèves ont été spoliés de 2 heures d'enseignement hebdomadaire ! Dans le même temps, les programmes de 2008 augmentaient les contenus d'enseignement. Ce qui fait que depuis 4 ans, les enseignants ont à satisfaire une espèce de quadrature du cercle : **comment faire plus (et mieux !) en moins de temps ???**

Quant à l'aide personnalisée, elle a servi à justifier la disparition des RASED !

Le nouveau ministre a annoncé son intention d'ouvrir sans délai le chantier des rythmes scolaires dans le but de revenir à la semaine de 5 jours.

Le SNUDI FO est disponible pour discuter sur la base des mandats confiés par ses adhérents. Si la discussion est ouverte, notre syndicat fera valoir ses revendications.

En tout état de cause, la modification des rythmes scolaires ne doit pas être le prétexte à remettre en cause le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants du 1er degré.

Au contraire, cela doit être l'occasion de renforcer les garanties statutaires en matière d'obligations réglementaires de service des Professeurs des écoles.

- Un calendrier national doit être respecté partout !

- Le statut national des PE doit être préservé !

- Les décrets Darcos doivent être abrogés et les 108 heures, aide personnalisée comprise, doivent être supprimées !

- Non à l'ingérence des collectivités territoriales dans le fonctionnement de l'école de la République !

[Voir le communiqué du SNUDI FO](#)

4/ La Fédération FO de l'enseignement s'adresse au nouveau ministre
et lui rappelle les revendications les plus urgentes ...
[\(Lire la lettre\)](#)

DERNIERE MINUTE :

Notre Fédération sera reçue par M. PEILLON, ministre de l'EN, le mardi 5 juin.

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE
Franck NEFF : 07.62.54.13.13 ou Louis BERNABEU : 06.13.71.37.25

**Pour faire porter votre voix, il est nécessaire de renforcer le syndicat.
Sans syndiqués pas de syndicat !
Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à nous rejoindre.**

[Bulletin de syndicalisation](#)